

il s'agit d'un appel où tous les opérateurs pourront répondre.

Vous me posiez aussi la question de savoir si c'est le bon système et s'il est cumulable avec d'autres aides. Lorsque l'on fixe, aujourd'hui – c'était ma proposition au Gouvernement – un seuil de rentabilité qui avoisine les 7 %, le nombre de certificats verts délivrés vient en déduction d'autres aides qu'un investisseur potentiel peut obtenir, que ce soit du Fédéral ou de la Région, chez mon collègue, M. le Ministre Marcourt. C'est ce que l'on appelle la maîtrise du système, on ne peut pas être financé deux fois.

Un autre système que les certificats verts est-il possible ? Théoriquement, oui. Dans d'autres pays du monde, dans d'autres régions du monde, on finance la production d'énergie verte par d'autres systèmes de subsides, convenons-en. C'est la voie que la Région wallonne a choisie, c'est la voie que j'ai choisie : continuer dans la note que j'ai présentée au Gouvernement.

Aujourd'hui – et vous l'avez dit – ce sont des investissements importants qui nécessitent d'avoir une vision à long terme et on ne peut pas, au gré des changements de majorité...

Quand on voit aujourd'hui le débat sur le nucléaire au Fédéral, c'est un peu cela, il nous faut donner une perspective, un horizon au secteur, y compris sur la manière dont il va être financé. C'était aussi l'objectif de ma proposition du mois d'avril au Gouvernement.

Tout cela est anticipé, tout cela est maîtrisé. Il y aura bien appel d'offres et ouverture à la concurrence. Il n'y a pas cumul des aides. Voilà les éléments de réponse que je pouvais vous apporter à ce stade.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour les éléments de réponse. Cependant, vous n'avez pas répondu en ce qui concerne la centrale des Awirs et le fait de savoir pourquoi on ne privilégie pas plutôt le maintien de ses structures plutôt que de lancer un nouveau projet sur le côté.

Vous me dites que tout est maîtrisé en matière de certificats verts. Je ne vous ai pas, contrairement à ce que vous indiquez, critiqué sur le recul des objectifs. Vous avez hérité d'une situation qui n'est pas facile. Oui, c'est la même majorité : de temps en temps, il y a Ecolo dedans et de temps en temps, ils n'y sont pas, mais pour le reste, c'est la même majorité. SOLWATT, c'était PS-cdH, et puis il y a eu Ecolo, donc SOLWATT est devenu un fiasco. Ecolo a traîné pour régler le problème, mais ils avaient hérité d'une situation qui était calamiteuse. Donc, vous, maintenant, vous essayez de bricoler un petit peu pour que la maison tienne plus ou moins.

Je peux bien vous croire sur parole, mais j'éprouve quand même des difficultés à vous donner un quitus quand je vois qu'il y a encore 300 000 millions d'euros de certificats verts qui sont au frigo chez Ecetia. Un jour, il faudra les remettre sur le marché, et vous, vous allez encore ajouter 900 000 certificats verts en plus. C'est bien de générer des nuages de fumée autour d'Electrabel, mais je rappelle quand même que la facture d'électricité, à l'heure actuelle, 30 % sont pour Electrabel et le reste est une série d'autres choses. La part qui a le plus augmenté est celle sur l'énergie verte, malgré tout.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. TZANETATOS
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉPART DE VLM
AIRLINES DE L'AÉROPORT DE LIÈGE »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉPART DE VLM
AIRLINES DE L'AÉROPORT DE LIÈGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Di Antonio, ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal :

- de M. Tzanetatos, sur « le départ de VLM Airlines de l'aéroport de Liège » ;
- de M. Legasse, sur « le départ de VLM Airlines de l'aéroport de Liège ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez appris le départ de la compagnie aérienne VLM, qui était basée sur l'aéroport de Liège. C'est un départ qui étonne à deux titres.

Tout d'abord, au niveau du calendrier, puisque VLM, qui dessert quatre villes – Avignon, Nice, Venise et Bologne – au départ de Liège, a décidé de quitter cet aéroport après un mois seulement.

La deuxième interpellation concerne le financement et le mécanisme qui a été mis en place à la fois par Liège Airport et Meusinvest par l'intermédiaire de la société Start'Air, qui vise à rendre attractif l'aéroport en permettant à de nouvelles compagnies de venir se baser sur celui-ci.

Comme je vous l'ai dit, ce départ pose question. Quel constat devons-nous tirer – même si le mot est proscrit – de cette concurrence wallonne, puisque l'on sait que, sur les quatre destinations qui étaient desservies par VLM, il y en avait trois qui étaient actives sur Charleroi ? Ensuite, quel est le financement qui a été octroyé à cette société VLM pour venir sur Liège ? On sait que Liège Airport prend en charge le marketing pour ces nouvelles compagnies, mais on sait également que Liège Airport réinvestit une partie de sa redevance aérienne à la société Start'Air, qui couvre jusqu'à 500 000 euros, la première année, et 300 000 euros, la deuxième année, les investissements de ces nouvelles compagnies.

À l'heure actuelle, on a discuté longuement en commission, ce lundi, les cordons de la bourse sont tirés. Liège Airport souffre, disent ces dirigeants, d'un manque de financement ; on a même parlé même de 1 million d'euros. Qu'en est-il de cette situation financière ? Quel est le financement opéré par Liège Airport pour que VLM vienne sur son aéroport ? Va-t-elle récupérer ce montant ? On n'en sait rien. Avez-vous ces réponses ? Je vous remercie d'avance pour les informations.

Dernière question : on sait que BMI est encore sur Liège Airport, avez-vous des nouvelles de la santé financière de cette compagnie aérienne BMI, également importante ?

Je vous pose la question, parce qu'il me reste 13 secondes, et j'en profite. Pouvez-vous déjà nous donner la température par rapport à cette compagnie ?

M. le Président. - La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, au risque de répéter partiellement ce qui vient d'être évoqué par mon collègue, effectivement, nous avons pu lire dans la presse, mardi, que la compagnie aérienne flamande Vlaams Luchttransportmaatschappij allait arrêter ses quatre lignes à destination de Nice, Avignon, Bologne et Venise. Ils allaient arrêter ces lignes le 16 juin prochain, alors qu'initialement il était prévu une période d'évaluation qui se terminait le 24 octobre, selon le même article de presse.

Pouvez-vous nous dire quelles sont les explications qu'ils ont avancées pour arrêter aussi brièvement, sans laisser s'écouler la période d'évaluation, pour autant que vous ayez cette information ? Pouvez-vous nous dire également quelles sont les pertes d'investissements pour l'aéroport ? Elles sont sans doute importantes.

En termes de retombées au niveau des emplois, avez-vous des informations à ce sujet ? Ce serait intéressant que l'on puisse en avoir connaissance.

Selon les informations qui ont été transmises par la société en question, il s'agirait, en termes d'explication,

d'un problème d'occupation. Ils parlent de 10 % à 15 % d'occupation de ces lignes, ce qui est un peu étonnant vu la période estivale proche et ce type de marché, le vol aérien low cost. Selon certains témoignages, il semblerait que ce soit dû aussi à la communication, en tout cas la publicité qui n'a pas été faite correctement par cette société, notamment avec un site de réservation *on line* qui serait défectueux, un problème de *call center* ou d'autres problèmes de ce type. Je serais très intéressé de vous entendre pour savoir si vous avez des explications et éventuellement savoir si l'on pouvait interroger davantage cette société aérienne flamande – je le rappelle – qui agit un peu légèrement.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Messieurs les députés, je voudrais tout d'abord préciser que VLM n'a pas bénéficié de soutien de *starter*. Il n'y a pas eu de fonds mis à disposition pour soutenir le démarrage.

Pour le reste, c'est assez incompréhensible puisque arrêter un mois après avoir commencé un projet tel que celui-là. Quand on crée des lignes dans un aéroport, que l'on crée une nouvelle demande, arrêter de manière aussi prématurée, c'est assez inexplicable. Soit le marché n'avait pas été étudié correctement, soit – et vous l'avez évoqué – le soutien commercial n'existait pas. Il semble en effet qu'il n'y a pas eu de marketing suffisant autour de la création de ces lignes et que les taux de remplissage approchaient à peine les 10 % à 15 %. C'est la seule raison qui est évoquée par VLM pour expliquer son arrêt à la mi-juin : « Nous n'avons pas de réservation ou très peu et nous arrêtons donc l'expérience ». Ce n'est pas dommageable pour l'aéroport en termes financiers, il n'y a pas eu d'investissement de ce côté-là, mais cela reste assez négatif en termes d'image et en termes d'offres aux personnes qui espéraient pouvoir rejoindre ces quatre destinations.

Je pense qu'une leçon aussi est à retenir, et on peut lier cela au débat que l'on a eu lundi en commission, c'est le fait que Liège doit sans doute se spécialiser – cela a été évoqué avec les Chinois – vers la complémentarité avec Charleroi sur le fait de disposer d'une piste qui permet à de longs courriers d'atterrir là, et d'avoir une complémentarité qui s'organise via une navette avec Charleroi qui peut redistribuer au sein de l'Europe. On sent qu'il y a un vrai potentiel et une vraie différence, une vraie complémentarité entre les deux aéroports. Autant là, on est sur des créneaux qui sont proches de ce qui était déjà proposé à Charleroi ou dans d'autres aéroports régionaux.

VLM a sans doute une part importante de responsabilité dans le manque de stratégie de communication, de préparation de l'ouverture de ces lignes. En tout cas, on n'a pas d'autres explications aujourd'hui. La politique de Liège Airport ne peut nullement être mise en cause dans cet échec qui est vraiment à imputer à l'opérateur privé qui n'a pas suffisamment préparé le travail.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Je suis agréablement surpris que Liège Airport s'en sorte indemne financièrement.

J'aurais peut-être souhaité que l'on aborde brièvement la problématique des *starters* qui est une problématique – et je crois que ce n'est un secret pour personne – qui est financièrement risquée.

Quand on voit l'attitude que VLM prend, on se dit que d'autres compagnies aériennes peuvent la prendre aussi et suivre le même chemin que VLM avec un investissement important pour Liège Airport.

Je confirme également l'entretien en commission, lundi. Il faut miser sur Liège longs courriers et cargo – cela a été unanimement exprimé à la commission – et laisser le passager à Charleroi. Veillons à ce que nos deux aéroports restent ultracompétitifs et les meilleurs dans leur secteur.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Il semblerait que, pour une fois, nous soyons tous d'accord. Il y a effectivement là une leçon à retenir en ce qui concerne la complémentarité et plus encore les investissements de sociétés privées parfois hasardeux.

Le long courrier est complémentaire et les mêmes lignes low cost ne le sont manifestement pas. Je suis ravi que nous soyons à l'unisson sur ce point.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DRÈZE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA DIFFICULTÉ POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES DE RECRUTER DES SAISONNIERS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la difficulté pour les exploitants agricoles de recruter des saisonniers ».

La question est retirée à la demande de son auteur.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LE RECOURS DES PROPRIÉTAIRES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le recours des propriétaires de panneaux photovoltaïques ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, je viens vers vous avec cette question évoquée lundi en commission, je n'en disconviens pas, mais les propriétaires de panneaux photovoltaïques, au travers de l'ASBL Touche pas à mes certificats verts, ont introduit une action à l'encontre de la décision prise au niveau de la CWaPE visant à taxer, ou en tout cas à solliciter le paiement d'une redevance pour l'injection de l'électricité produite sur le réseau et son utilisation.

Cette action est actuellement pendante devant la justice à Liège. L'affaire a été plaidée hier. Un Belga est tombé fin d'après-midi signalant que l'affaire a été mise en continuation au 30 juin prochain et que l'arrêt serait prononcé au mois de septembre.

J'aurais aimé savoir quel élément neuf ou quel élément a été évoqué dans le cadre des plaidoiries au niveau de la procédure hier pour inviter la cour à mettre l'affaire en débat continué à l'audience du 30 juin prochain.

Des éléments autres ou neufs qui ont été développés, ont-ils suscité une réaction dans le chef de la cour à postposer ainsi le prononcé de son arrêt ? Des questions précises ont-elles été évoquées ? Est-ce simplement une question de calendrier ou de gestion d'agenda au niveau de la cour d'appel ?

Je sais que cela ne relève pas directement de votre ressort, mais il n'empêche que, en tant que ministre lié à cette compétence et vu l'intérêt que ce recours peut représenter au niveau wallon, je me devais de vous interroger aujourd'hui afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'issue des débats développés hier devant la Cour d'appel de Liège.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, vous avez tout dit dans votre question. Vous avez indiqué qu'il y avait un recours de l'association Touche pas à mes certificats verts contre une décision de la CWaPE qui entend imposer l'utilisation des réseaux,